

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Note à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles

Madame et Messieurs les Directeurs des affaires culturelles

S/c de Mesdames et Messieurs les préfets de région

Paris, le **14 SEP. 2016**

Nos réf. : TR/2016/P/23272/BBR

En cette période difficile que traverse notre pays, j'ai la certitude de partager avec vous la conviction que l'art et la culture sont des leviers essentiels à l'émancipation des individus, à la construction du lien social et au rassemblement de la société française.

Les directions régionales des affaires culturelles sont au cœur de cette ambition. Elles doivent incarner un ministère de la Culture et de la Communication qui accompagne les artistes, qui encourage le développement culturel, un ministère au service des Français, à l'écoute des élus et qui répond aux attentes fortes des territoires, un ministère au cœur du pacte social qui nous unit.

Vous êtes, sur l'ensemble du territoire, aux côtés de ceux qui construisent et qui innovent, toujours partenaires, voire médiateurs si nécessaire.

La réforme territoriale qui a marqué l'année 2016 a nécessité de profondes évolutions de votre organisation pour la plupart d'entre vous. Je tiens tout particulièrement à saluer votre engagement et celui de vos équipes pour opérer cette évolution sans fragiliser la mise en œuvre de nos politiques.

Dans la poursuite de la mission d'appui de l'Inspection générale des affaires culturelles dont les conclusions ont été présentées cet été et qui viennent de vous être transmises, je vous demande de continuer à veiller tout particulièrement à l'accompagnement de vos collaborateurs, où qu'ils soient, en veillant à créer des dynamiques transversales de travail. Tous doivent trouver leur place dans la nouvelle organisation territoriale.

.../...

Le maintien des différentes implantations qui constituent aujourd'hui nos directions régionales est la garantie d'une bonne prise en compte des territoires au sein des nouvelles grandes régions. Vous établirez, dans les meilleurs délais, des diagnostics et des stratégies adaptés afin de définir précisément les compétences et les responsabilités des sites distants, dans le respect de la charte de déconcentration du ministère de la Culture et de la Communication et des orientations que vient de vous faire parvenir le Secrétaire général.

Pour vous permettre de déployer pleinement vos missions, j'ai souhaité préserver, en 2017, le nombre d'emplois dans les directions régionales. J'ai également demandé que des moyens supplémentaires soient alloués pour l'équipement informatique afin de faciliter votre travail et celui de vos collaborateurs au quotidien.

Le Gouvernement ayant donné une priorité au budget de la Culture, les crédits 2017 seront en augmentation avec des priorités que je veux partager avec vous.

Tout d'abord, notre budget comportera en 2017, une ligne budgétaire nouvelle pour le fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) qui atteindra 90 millions d'euros en année pleine.

La conclusion d'un accord historique sur le régime spécifique d'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle a débouché sur un décret, qui est entré en vigueur au 1^{er} août dernier, visant à sécuriser et à trouver des équilibres nouveaux, pour garantir l'exercice de ces professions qui font la vitalité de la création française. Sans cette sécurisation, notre modèle français allait à sa perte. Mais nous allons faire mieux encore pour consolider les emplois dans le secteur du spectacle avec la mise en place du FONPEPS, à laquelle je souhaite que vous soyez associés, en disposant des informations les plus précises possibles pour encourager les employeurs du secteur à mobiliser les aides spécifiques de ce fonds.

Par ailleurs, les crédits nouveaux pour 2017 doivent aussi permettre de porter une attention particulière à la jeunesse et au développement de la culture dans tous les territoires, en veillant à la présence artistique dans les quartiers prioritaires et les zones rurales.

La jeunesse est en effet une priorité du Gouvernement. Le Président de la République a d'ailleurs annoncé clairement que l'objectif à atteindre en 2017 était qu'un enfant scolarisé sur deux puisse connaître une expérience culturelle par l'éducation artistique et culturelle.

C'est pourquoi, je souhaite que vous soyez mobilisés, avec vos équipes, pour déployer le programme « Création en cours » que je vais lancer cet automne, avec la ministre chargée de l'éducation nationale. Cette opération nouvelle, qui sera reconduite à l'automne 2017, permettra à une centaine de jeunes diplômés des écoles supérieures culture d'expérimenter la liberté de création, avec des élèves et leurs enseignants, dans une centaine d'établissements scolaires répartis sur tout le territoire national.

Hors du temps scolaire, des initiatives seront également encouragées en direction de la jeunesse.

.../...

Comme vous le savez, le dispositif DEMOS sera étendu à une douzaine de villes et territoires, pour atteindre 30 orchestres en 2018. Un autre projet sera lancé en décembre par l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, pour aller au-devant de nouveaux territoires, grâce à ces « micro folies » conçues par l'équipe de Didier Fusillier avec le concours de certains de nos grands établissements publics.

Des jumelages entre établissements culturels et zones de sécurité prioritaire devront également être encouragés par vos services, comme cela a été le cas en Île-de-France.

Vous chercherez ainsi, grâce à ces dispositifs ou à des initiatives que vous pourrez accompagner dans vos régions, à renforcer encore la présence des artistes auprès des jeunes.

Enfin, j'annoncerai, parmi les mesures nouvelles en 2017, un soutien accru à la création pour l'enfance et la jeunesse.

Ma seconde priorité concerne les territoires, car la culture et la création doivent se diffuser partout, y compris sur les territoires les plus éloignés des propositions artistiques et des équipements culturels. C'est pourquoi les crédits déconcentrés seront en augmentation de plus de 3 % en 2017 par rapport à 2016, en CP, et de plus de 6 % en AE, à structure constante.

J'ai pu engager un certain nombre de discussions avec des maires ou des présidents d'exécutifs. J'ai constaté, chez un certain nombre d'élus, une ambition pour la culture. La fréquentation des festivals cet été, comme l'engouement de la population pour les expositions, les journées européennes du patrimoine, l'ouverture des bibliothèques le dimanche, les saisons artistiques qui démarrent en ce moment partout en France, nous montrent combien cette ambition répond à une attente et à un besoin de partager la culture, pilier de notre modèle républicain.

Je veux poursuivre l'action qui a été initiée par la signature de pactes avec des villes et des intercommunalités, mais en faisant évoluer le dialogue avec les élus sur des engagements de développement culturel.

Alors qu'une douzaine de pactes en attente seront signés cet automne, je souhaite, également engager un travail partenarial plus dynamique avec certains départements, certaines régions et certaines métropoles. Le secrétariat général sera en mesure de vous donner mes priorités dans ce domaine d'ici quelques semaines.

Parallèlement, les conventionnements avec les collectivités territoriales dans le secteur de l'éducation artistique et culturelle devront être poursuivis et renforcés.

Ce dialogue avec les élus au plus près des territoires et des populations est une de vos missions essentielles.

Vous suivrez attentivement l'évolution des politiques des collectivités territoriales en menant avec elles un dialogue régulier. Je vous engage à faire un état mensuel des éventuels désengagements que vous observeriez auprès du secrétariat général. Vous veillerez par ailleurs à nous tenir informés des sujets que les CTAP Culture, qui vont se mettre progressivement en place, pourraient mettre à l'ordre du jour de leurs travaux.

.../...

Cette ambition culturelle au service de notre pays, qui sera soutenue par la mise en place de la nouvelle organisation des DRAC et des moyens nouveaux, passe aussi par la mise en œuvre de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, à travers la centaine d'articles qu'elle comporte dont plus de la moitié sont déjà entrés en application dès sa publication.

Je compte sur votre mobilisation et celle de l'ensemble de vos collaborateurs pour mettre en œuvre ces priorités et pour placer la culture au cœur des engagements républicains de liberté de création et d'expression, d'égalité d'accès à la culture et de fraternité.



Audrey AZOULAY